



Contester un avis de contravention pour stationnement très gênant

Par **blynda59**, le **16/01/2019** à **20:35**

Bonjour,

J ai reçu ce matin un pv pour stationnement très gênant sur un passage piétons (135€) et je souhaiterais savoir s'il est possible de le contester pour « adresse imprécise ».

En effet, l adresse notifiée ne contient pas de numéro, il est juste indiqué « avenue de l avenir » (c'est le parking d une zone commerciale) est-ce suffisant pour un classement sans suite de la contrevention?

Ou avez-vous une autre suggestion?

Par avance, merci pour votre avis expert.

Bien cordialement

Lynda

Par **Visiteur**, le **16/01/2019** à **20:53**

Bonjour

Ceci sur notre site..

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-vanessa-fitoussi/contestez-role-lieu-infraction-20498.htm>

Nota:

Il faut avoir conscience que ce que ce que vous recevez par La Poste, c'est un avis de contravention. Or, ce qui fait foi en justice, c'est le procès-verbal...et dans le cadre des PVE, c'est encore plus piégeux puisqu'il n'est édité que si l'avis de contravention est contesté.

Par **Maitre SEBAN**, le **17/01/2019** à **11:41**

Bonjour,

Vous pouvez contester mais rien ne vous assure que sur le procès-verbal, l'adresse précise ne figurera pas.

C'est donc à vos risques et périls.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

www.maitreseban.fr

[avocat permis de conduire](#)